

FNS Ambizione 2026

Procédure interne d'obtention des lettres de soutien institutionnel en SSP

Les subsides Ambizione du FNS visent à soutenir les chercheur.euse.s en début de carrière (1 à 4 ans après la thèse) qui souhaitent réaliser, gérer et diriger un projet planifié de manière autonome au sein d'une haute école suisse. Un subside Ambizione a une durée de 2 à 4 ans et comprend le salaire de la du bénéficiaire et des fonds de recherche.

Nouveautés 2026

1) Dernier appel avant son remplacement

La présente mise au concours est la dernière pour Ambizione. Un nouvel instrument FNS de financement au niveau postdoctoral sera lancé en 2028 et remplacera à la fois Ambizione et Postdoc.Mobility. Naturellement, les subsides Ambizione déjà octroyés se poursuivront.

2) Introduction du lien avec la Suisse dans les conditions d'éligibilité

Les candidat.e.s doivent désormais avoir un lien avec la Suisse en remplissant au moins l'un des critères suivants :

- Être de nationalité suisse ;
- Ou être titulaire d'un diplôme délivré par une haute école suisse (master, doctorat, ou équivalent) ;
- Ou avoir effectué au moins 12 mois de recherche en Suisse entre l'obtention du doctorat et la date limite de soumission.

3) Limitation à un.e candidat.e par personne de contact

Chaque personne de contact dans l'institution de recherche (ex. professeur.e, responsable d'unité, chef.fe de groupe de recherche, etc.) ne peut soutenir qu'une seule candidature Ambizione 2026. Cette mesure du FNS vise à encadrer le nombre croissant de candidatures. *“La personne de contact au sein de l'institution de recherche choisie qui signe l'attestation écrite ne peut soutenir qu'un.e seul.e requérant.e par mise au concours Ambizione”* (Art. 8.6 du Règlement Ambizione, p.4).

Attestation écrite de l'institution de recherche

Le FNS exige une attestation écrite de l'institution de recherche qui consiste en deux lettres séparées :

1. **Une attestation détaillée de l'institution de recherche signée par deux personnes :**
la.le Directeur.trice de l'institut et la « personne contact » du.de la candidat.e. Cette personne de contact sera un membre du corps professoral / *tenure-track member* de l'institution, donc titularisé.e^{1 2}. Son rôle sera notamment de guider le-la candidat.e,

¹ La personne de contact pourra éventuellement être un.e professeur.e assistant.e, mais dans ce cas, un.e professeur.e titularisé.e devra co-signer la lettre. Cette lettre comptera donc trois signatures.

² Si la personne de contact est le-la directeur.trice d'institut, celle-ci signera deux fois, en sa double qualité.

de soutenir son intégration dans l'institution et de contribuer à créer les conditions permettant le développement de son projet et de son indépendance scientifique³.

Cette lettre se réfère aux obligations mentionnées dans le règlement Ambizione, plus particulièrement dans l'article 8 et dans l'article 12 ;

2. Une attestation générale de la Vice-Rectrice à la recherche.

Les deux attestations écrites doivent être rédigées suivant [le modèle FNS](#), sur un papier disposant de l'en-tête officiel de l'institution de recherche. Elles ne seront considérées comme complètes que si tous les points pertinents à la candidature sont traités.

Calendrier SSP

À la Faculté des SSP, les dépôts de projets FNS Ambizione suivent [une procédure pour l'obtention du soutien institutionnel](#).

25 août 2026 : 10 semaines avant délai FNS du **3 novembre**, les candidat.e.s Ambizione SSP déposent aux directions d'instituts un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une esquisse de projet (950 mots maximum) ;
- Un CV ;
- Une estimation des besoins habituels et spécifiques (espace de travail, équipements spéciaux, accès bibliothèques, etc.) à financer par l'institut d'accueil (et non par le subside) ;
- Une information sur les collaborateur.trice.s engagé.e.s dans le projet (nombre, fonction, taux et durée d'engagement). **À noter que depuis 2025, le FNS a décidé qu'il ne sera plus possible d'engager des doctorant-es et des postdoctorant-es dans le cadre d'Ambizione ;*
- Une information concernant l'institut et l'unité de recherche envisagés pour héberger le projet avec une courte justification.

15 septembre 2026 : 7 semaines avant délai FNS, en cas d'évaluation positive, l'institut fournit à recherche.ssp@unil.ch les dossiers de candidature soutenus ainsi que la lettre détaillée.

Une lettre détaillée (format .doc) contient à *minima* : les dates de début et de fin du projet, un en-tête officiel de l'institut d'accueil ; une signature manuscrite du/de la directeur.trice de l'institut et de la personne de contact ; l'infrastructure mise à disposition pour toute la durée du séjour de recherche ; une prise de position concernant l'intérêt général de l'institution de recherche pour le requérant et son projet/domaine de recherche ; les synergies envisagées. [Merci de suivre le modèle fourni par le FNS](#).

29 septembre 2026 : Le Décanat, sur préavis du Dicastère Recherche SSP, évalue les candidatures soutenues par les instituts.

6 octobre 2026 : Le Décanat communique les candidatures soutenues par la Faculté au Service de la Recherche (rolandechristelle.tardy@unil.ch). Ce dernier prépare l'attestation générale à signer par le/la Vice-Recteur.rice Recherche et transmet la lettre aux candidat.e.s et au Décanat SSP.

³ Dans l'éventualité où la personne de contact doit prochainement quitter l'institution (par exemple en raison d'un départ à la retraite), le FNS recommande d'identifier une deuxième personne qui pourrait prendre le relais en cours de projet.

Documents utiles

- [Procédure SSP concernant l'obtention du soutien institutionnel](#)
- [Page FNS de l'appel Ambizione](#)
- [Modèle FNS attestation écrite de l'institution de recherche](#)
- [Règlement Ambizione](#)

Contact :

Pour recevoir un soutien pour le montage de votre projet Ambizione (plan de recherche, budget, CV, etc.), vous pouvez vous adresser à celine.delmotte@unil.ch (Consultante Recherche, SSP).